

Compte rendu du conseil municipal du 01 avril 2022,

Les membres du Conseil municipal de la Commune de LA CHAUSSEE SUR MARNE se sont réunis à 18h30 à la salle Municipale de la Mairie à LA CHAUSSEE SUR MARNE sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : Frédéric AGNUS, Stéphane AUBRY, André CASTAGNA, Thierry COPPIN, Didier CLEMENT, Jean-François DUGOIS, Patricia SALERNO, Bruno SALERNO, Amélie TENDART.

Absents excusés : Thomas DELACOURT, Jimmy LAMBERT donne procuration à Jean-François DUGOIS, Stéphanie PERROUD donne procuration à Patricia SALERNO, Mickael GIBONI donne pouvoir à Amélie TENDART, Cécile PERRAUD donne pouvoir à Bruno SALERNO.

Absent non excusé : Luc PIERROT

Le quorum étant atteint et après approbation du compte rendu de la séance du 21/03/2022, M. le Maire déclare la séance ouverte.

Conformément à l'article L.2121.15 du code des collectivités territoriales, il est procédé à la nomination d'une ou un secrétaire de séance, Patricia SALERNO accepte de remplir cette fonction.

Les membres du conseil municipal ont décidé :

- A l'unanimité, d'adopter le compte administratif communal 2021 qui s'établit ainsi :

Sous la présidence de Mme SALERNO Patricia, adjointe chargée de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2021 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement	Dépenses	501 026.98 €
Recettes		576 180.99 €
Excédent de clôture		75 154.01 €
Excédent antérieurs reporté		204 128.06 €
Résultat affecté		279 282.07 €
Investissement	Dépenses	84 066.73 €
Recettes		196 787.57 €
Excédent de clôture :		112 720.84 €
Excédent antérieurs reporté		18 810.80 €
Solde global d'exécution		131 531.64 €
Restes à réaliser au 31/12/2021		0 €
Résultat cumulé 2021		410 813.71 €

Hors de la présence de Monsieur le maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2021.

- A l'unanimité l'approbation de l'affectation du résultat

Reports	
Pour rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	18 810.80 €
Pour rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure :	204 128.06 €
Solde d'exécution	
Un solde d'exécution (Excédent -001) de la section d'Investissement de	112 720.84 €
Un solde d'exécution (Excédent -001) de la section de Fonctionnement de	75 154.01 €
Restes à réaliser	
Restes à réaliser dans la section d'Investissement	0 €
Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve pour assurer le financement de la section	
Compte 1068	
Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :	0 €
Ligne 002	
Excédant de résultat de fonctionnement reporté (R002) :	279 282.07 €

- A l'unanimité l'approbation du budget de fonctionnement

Le budget primitif, pour l'exercice 2022, se présente ainsi en recettes et dépenses :

	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	777 982.07 €	777 982.07 €
INVESTISSEMENT	304 000 €	304 000 €

- A l'unanimité l'approbation de la délibération portant sur les taux inchangés d'imposition communaux 2022 :

- Foncier bâti : **34.20%**
- Foncier non bâti : **16.79%**

- A l'unanimité l'approbation de la délibération portant sur les taux de la taxe d'aménagement.

La taxe d'aménagement à un taux compris entre 3 et 8 % dans les secteurs suivants, définis au plan joint à la présente délibération :

- Zone UA : **3 %**
- Zone UAa : **4 %**
- Zone 1AU : **8 %**
- Zone 2AU : **9 %**
- Zone UY : **8 %**
- Zone 1AUY : **8 %**

- A l'unanimité, l'acceptation de la Délibération portant à la non-adhésion au groupement de commande pour la location maintenance de photocopieur.

- A l'unanimité, le Conseil approuve l'installation d'un panneau de sens interdit sur la route d'Ablancourt dans le sens La Chaussée-sur-Marne/ Ablancourt.

Monsieur Le Maire clôt les débats, remercie les Conseillers Municipaux et lève la séance.

Mr Le Maire André CASTAGNA